

**N° 1
FEV
2023**

Éducation aux médias et à l'information, laïcité, citoyenneté

Le mot du doyen

Le rapport bisannuel de l'inspection de l'enseignement agricole change de formule.

Désormais, tous les semestres, les inspectrices et inspecteurs de l'enseignement agricole vous livreront des articles de fond et d'actualité, expressions de leur expertise disciplinaire, collégiale, thématique et transversale.

En effet, l'inspection de l'enseignement agricole, chargée des missions permanentes d'inspection, d'expertise et d'appui, contribue à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Ce rapport est ainsi l'expression de la volonté des inspectrices et inspecteurs de l'enseignement agricole d'apporter à tous les acteurs de l'enseignement un éclairage sur tel ou tel sujet.

Pour cette première livraison nous avons choisi de mettre la focale sur la laïcité, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et le recrutement des enseignants.

La laïcité comme principe émancipateur fondamental de la République et de son École, l'éducation aux médias et à l'information pour permettre à toutes et tous d'aiguiser leur sens critique dans un monde où les vecteurs d'information et de communication sont multiples, le recrutement des enseignants sous l'angle de l'épreuve orale d'entretien avec le jury aux concours de recrutement d'enseignants et de CPE au sein du MASA en 2023.

En vous souhaitant une bonne et stimulante lecture.

Emmanuel Delmotte, doyen de l'Inspection

Sommaire

La laïcité : des mots d'élèves
à l'expérience de la citoyenneté
à l'École

page
2

page
6

Trois approches complémentaires pour
l'éducation aux médias et à l'information
(EMI) au sein de l'enseignement agricole :
l'ESC, la documentation, les TIM

Concours de recrutement
d'enseignants et de CPE au sein
du MASA en 2023 : enjeux de l'oral
d'entretien avec le jury

page
11

page **16**

Rapports de l'IEA

La laïcité

Des mots d'élèves à l'expérience de la citoyenneté à l'École

Parfois instrumentalisée, contestée, jugée comme inadaptée dans une société française traversée par de multiples tensions, la laïcité n'a jamais fait l'objet d'autant d'attention et parfois même de mauvaises intentions. Présentée souvent à tort sous l'angle des interdits, elle peut entraîner des incompréhensions, de la division, de l'exclusion et de la stigmatisation au sein de la société et au cœur de l'École. En réalité, depuis la loi de séparation des Églises et de l'État le 9 décembre 1905, la laïcité a toujours été pensée comme un principe émancipateur fondamental pour l'individu, pour le citoyen. Elle est un cadre qui permet l'expression des libertés de chacun pour construire le bien commun, cet espace des possibles. Elle est une respiration qui permet une élévation individuelle au sein de la société tout en faisant vivre la nation collectivement dans le respect des principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire de la laïcité, d'évoquer les falsifications savamment instrumentalisées par quelques-uns. Il s'agira plutôt de partir des pratiques de classes, de la réalité du terrain pour comprendre comment les apprenants, les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative peuvent se mettre en mouvement pour faire vivre ce grand principe républicain.

En octobre dernier, lors d'une visite au lycée professionnel agricole d'Amboise nous avons rencontré, en tant qu'inspecteurs pédagogiques, quelques élèves de seconde professionnelle pour discuter cette notion de laïcité. Mathilde, Eden, Aaliyah, Louis, Vincent et Pedro se sont exprimés avec beaucoup de spontanéité et d'honnêteté sur la difficulté, dans un premier temps, à saisir la réalité de ce principe : « en fait, c'est trop vague comme mot, je trouve ça compliqué à expliquer. J'ai lu un truc sur internet il n'y a pas très longtemps qui disait qu'il y avait pas de définition exacte de ce mot », « la laïcité

c'est plusieurs définitions qui se recoupent sur un seul mot », « on a tous une définition à peu près à soi pour la laïcité ».

I La laïcité comme objet d'enseignement à travers les textes et les référentiels.

Nous pourrions être étonnés par ces premiers éléments de réponse au regard des contenus d'enseignement, des textes et des dispositifs officiels qui portent depuis de si longues années cette notion de laïcité dans toutes les classes et en particulier à travers les programmes d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (EMC). Ces derniers proposent plusieurs temps pour aborder cette question et en donner une définition précise. Par ailleurs, depuis septembre 2013, sur décision du ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, « la charte de la laïcité » a été apposée dans toutes les écoles et établissements publics du second degré en France. Elle indique que « la Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République ».

Dans les référentiels d'histoire et d'EMC de l'enseignement agricole, la notion est présente dans pratiquement toutes les classes.

Au collège, dès la classe de 4^e, la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 est abordée dans le thème d'histoire dédié aux fondements de la culture républicaine sous la III^e République. Les principes et les enjeux de la laïcité sont également présents dans les objectifs d'EMC des classes de 4^e et de 3^e.

Dans la voie technologique, les référentiels proposent l'étude de la notion à travers la construction de la III^e République avant 1914. En EMC, la laïcité y est présentée comme un fondement et une expérience de la démocratie.

Pour les classes de la voie professionnelle, la question du rapport entre République et fait religieux a été introduite en septembre 2015, dans le thème présentant les évolutions

sociales de la France de 1830 à 1970, à travers la situation « la République et le fait religieux depuis 1880 ». Nul doute que le contexte dramatique que la France a connu en 2015, a nécessité l'adaptation du référentiel d'histoire dans ce sens, au moment même où la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud Belkacem, lançait la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » afin de renforcer la capacité de l'école à transmettre les valeurs de la République.

Ainsi au regard des politiques publiques engagées, des textes réglementaires, des multiples dispositifs mis en place depuis de nombreuses années, comment expliquer finalement la difficile compréhension et appropriation de cette notion de laïcité chez les apprenants, tout autant d'ailleurs que pour beaucoup de citoyens français ? Les textes et les préconisations sont là, mais qu'en est-il finalement des pratiques pédagogiques et des compétences mobilisées pour une réelle mise en œuvre de ce principe républicain ?

I La pédagogie de la laïcité pour construire de réelles compétences citoyennes.

Un premier élément de réponse nous est donné par une élève de seconde professionnelle d'Amboise, qui sans détour nous dit, « un cours d'histoire n'est pas la meilleure idée pour mettre en œuvre ce principe, car un cours c'est juste pendant une heure, mais ça n'intéresse qu'une partie des élèves, alors que la rédaction d'un article pour un journal, (...) fabriquer des choses concrètes, des affiches, pourrait faire plus parler sur cette question de la laïcité ».

Le constat est brutal et sans doute un peu amer, pourtant il mérite qu'on s'y arrête un instant, car à travers les mots et la spontanéité de leurs réponses, les élèves posent là, une problématique essentielle et fondamentale, celle de la transposition didactique des prescriptions et des dispositifs institutionnels en classe et dans les établissements. Car bien au-delà des textes et des grandes leçons de civisme, la réponse des élèves sonne comme une évidence, tant il y a une impérieuse nécessité à donner davantage de sens aux démarches engagées afin de permettre une appropriation effective, concrète et réelle des valeurs républicaines au quotidien. C'est sans nul doute, et seulement à ce titre, qu'il sera possible de construire à l'École une véritable culture citoyenne éclairée, critique et autonome pour l'apprenant, afin qu'il devienne un individu citoyen à part entière. Dès lors, il s'agit de réfléchir aux compétences transversales à engager

et à construire pour sortir des illusoirs pédagogies incantatoires souvent contre-productives et peu propices à l'émancipation réelle des individus.

Les valeurs de la République et le principe de laïcité ne se déclament pas, ou pas seulement, il s'agit de les transmettre, de les partager, mais surtout de les faire vivre au quotidien afin de les rendre désirables et opératoires. Il s'agit ainsi d'amener les apprenants à se responsabiliser, s'engager, coopérer, collaborer, s'entraider, réfléchir, penser, écouter, discerner, raisonner, nuancer, argumenter, débattre, discuter, prendre la parole, agir, pour finalement exercer pleinement leur citoyenneté à partir d'un jugement personnel éclairé, responsable et respectueux d'autrui.

À ce sujet, lorsque nous interpellons les élèves d'Amboise, la réponse esquissée propose déjà les contours de ces pédagogies actives qui permettent de construire de réelles compétences afin de donner davantage de sens aux démarches proposées, « les choses qui pourraient nous servir ce serait à la fois d'avoir un cours théorique et un cours pratique. C'est mieux que d'être assis sur une chaise à regarder parler un prof, ce qui n'est pas forcément intéressant. Un cours ce n'est pas toujours captivant ».

Ainsi, la laïcité ne doit pas seulement être une définition à apprendre ou à mémoriser, « en regardant parler un prof », elle doit devenir un principe d'action et d'engagement au quotidien à partir de compétences ciblées. C'est d'ailleurs dans ce sens que la récente rénovation de la seconde professionnelle a été conduite en proposant au cœur du module d'enseignement général, « l'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre », une démarche résolument pluridisciplinaire et transversale. La laïcité est bien l'affaire de tous ! En effet, ce module, qui flèche l'horaire d'EMC vers les heures d'enseignement à l'initiative de l'établissement (EIE), doit engager les élèves sur la production d'un projet afin de s'approprier et mettre en œuvre le principe de laïcité. Ils pourront ainsi s'appuyer sur la journée de la laïcité du 9 décembre instaurée en 2015 et sur l'hommage à Samuel Paty.

Par ailleurs, le champ des compétences psychosociales (CPS) mérite toute l'attention des équipes pédagogiques pour construire ces compétences transversales si nécessaires dans les domaines cognitif, émotionnel et social, pour faire vivre la civilité, le civisme et la citoyenneté¹. Ces compétences doivent se construire par la pensée critique, la régulation des émotions, l'estime de soi, l'estime des autres, les capacités relationnelles, l'empathie, la coopération, etc. L'école est désormais bien le lien affirmé de cet apprentissage.

« L'École est un lieu privilégié pour le développement des compétences psychosociales. Son but : former des citoyens autonomes, responsables et capables d'une pensée critique » (ARBOIX-CALAS, 2015)².

Et d'ailleurs, pour favoriser ce développement des CPS, le nouveau document d'accompagnement thématique « Accompagnement des apprenants au développement de compétences psychosociales » donne des éléments de réponse en étant très explicite sur les méthodes pédagogiques à engager :

« Comment favoriser leur développement ? en les rendant plus visibles et explicites par l'expérimentation individuelle et collective associée à un retour réflexif. Il s'agit, par exemple par le biais du projet collectif dans le module MG4 du bac professionnel, de favoriser la prise de conscience par les apprenants de l'importance de ces compétences individuelles (qu'il faut donc rendre plus explicites) et leur consolidation. En sollicitant des méthodes actives favorisant l'engagement et l'appropriation par les apprenants des enjeux de formation (approche socioconstructiviste, pédagogie coopérative, pédagogie institutionnelle, pédagogie de projet, pédagogie créative, etc.) ».

La laïcité est bien
une valeur de l'École
qui se construit
dans et par l'École.

I L'école, un espace d'expression de la laïcité pour faire société.

L'école publique entretient une relation particulière avec la laïcité tant elle a établi avec elle un lien quasi consubstantiel depuis les lois Ferry (1881-1882) et Goblet (1886). Il est toujours utile de rappeler que la laïcité est entrée dans l'école bien avant d'entrer dans l'État en 1905. Elle est donc le premier lieu de la laïcité, et en ce sens, elle a cette particularité d'entretenir une double dimension relationnelle avec la laïcité. Celle-ci se pose d'abord comme un principe juridique incontournable permettant d'organiser l'école et son espace, mais elle est également un objet d'enseignement et un projet républicain à construire collectivement à partir de valeurs. Le principe de laïcité est donc à la fois un principe juridique et un principe démocratique et républicain s'inscrivant dans un projet éducatif et citoyen. C'est finalement ce cadre juridique qui rend possible l'émancipation des apprenants au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. La laïcité est donc la condition des libertés dans l'égalité des droits.

Depuis la fin du XIX^e siècle l'École n'a jamais été considérée comme un espace en dehors de la société, elle est dans la société et souvent à l'image de celle-ci, mais son espace est

à protéger des tensions, des oppositions et des passions. C'est à ce titre que Jean Zay affirme dans sa circulaire du 31 décembre 1936 le refus de voir entrer la propagande dans les écoles qui « doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas ». Si les passions idéologiques et politiques sont au cœur de sa première circulaire, il complètera celle-ci le 15 mai 1937 en rappelant les risques des « propagandes confessionnelles ». La loi du 15 mars 2004 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics » est venue compléter ce dispositif.

Si l'École doit rester un espace protégé de toutes les appartenances religieuses, politiques et de toutes formes de prosélytisme, elle n'est pas pour autant l'espace des interdits. Elle est, bien au contraire, un espace des libertés émancipatrices permettant la construction de la citoyenneté. Elle est la garantie que chaque élève puisse

se forger sa propre opinion et bâtir son propre destin au nom de son libre arbitre. La laïcité n'impose pas la négation de ce que l'on est, ou de ce que l'on a construit à partir de ses identités propres, mais elle est une possibilité de devenir autre chose que ce que l'on est et de permettre à chacun de sortir des déterminismes hérités.

Le temps de l'école permet ainsi de découvrir et d'expérimenter de nouvelles altérités, un plus grand que soi, permettant de dépasser sa propre identité et de sortir, peut-être, des exigences communautaires familiales, culturelles, religieuses ou autres. L'école est bien en ce sens « une respiration laïque » (Catherine Kintzler) qui n'impose jamais l'adhésion mais qui la propose au nom de la liberté, du libre arbitre, de l'autonomie et de l'émancipation de l'individu. Espace de transmission et de construction, l'École permet de développer tous les outils intellectuels et culturels permettant, au nom de la raison critique et du discernement, un jugement rigoureux et éclairé pour faire société.

Enfin, au-delà de l'expression purement juridique de la loi de 1905, la laïcité est une expression d'une philosophie politique, d'un projet de société à bâtir, garantissant la diversité, tout en permettant ses expressions en dehors de toute influence. L'École est donc bien le lieu de cette première expérience à la fois individuelle et collective de la citoyenneté. C'est l'espace de la construction possible de l'individu, de son affirmation, de son autonomisation, tout autant qu'il est l'espace de la

construction du destin commun, du collectif. La laïcité doit ainsi donner les moyens à chacun de penser par lui-même afin de développer son esprit critique dans une dimension éminemment émancipatrice au nom de la raison et pour faire communauté au sein de l'établissement, au sein de la société. Faire nation, non pas en excluant, mais bien en rassemblant autour de valeurs communes et partagées. C'était bien là l'esprit d'Aristide Briand lorsqu'il proposa la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905.

Laissons cependant à Mathilde, élève du lycée professionnel d'Amboise, le soin de clôturer cet article. Elle qui avait un peu de difficulté à définir la laïcité, nous livre cette pensée en guise de conclusion « en fait, la laïcité rend possible l'ouverture d'esprit, le fait de découvrir autre chose ».

Et en cela elle rejoint Delphine Horvilleur lorsque celle-ci nous dit :

« La laïcité dit que l'espace de nos vies n'est jamais saturé de convictions, et elle garantit toujours une place laissée vide de certitudes. Elle empêche une foi ou une appartenance de saturer tout l'espace. En cela, à sa manière, la laïcité est une transcendance. Elle affirme qu'il existe toujours en elle un territoire plus grand que ma croyance, qui peut accueillir celle d'un autre venu y respirer »³.

1. Document d'accompagnement thématique de l'inspection de l'enseignement agricole, « Accompagnement des apprenants au développement de compétences psychosociales », 2022.
2. ARBOIX-CALAS F (2015). Former les enseignants aux compétences psychosociales. *La santé en action* (n° 431, Mars 2015).
3. Delphine Horvilleur, *Vivre avec nos morts*, Grasset 2021.

Trois approches complémentaires pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) au sein de l'enseignement agricole : l'ESC, la documentation, les TIM

Qu'il y a-t-il de commun entre le débat actuel sur les méga bassines, le dernier clash sur un plateau de télé réalité et une vidéo captée dans le vestiaire des bleus lors de la coupe du monde de football ?

Ces trois « contenus » sont diffusés sur le compte Instagram de Bastien, un élève de 1^{re} STAV qui nous tend son smartphone (après quelques défilements) lorsqu'on lui demande de nous présenter les trois « dernières informations qu'il a consultées ».

La Commission européenne définit l'éducation aux médias et à l'information (EMI) comme « la capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes »¹. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans un avis de décembre 2019, constatait que le sujet de l'éducation aux médias avait été inscrit tardivement dans les priorités politiques de l'Union européenne.

Or, dans le contexte d'une société où l'information est abondante et circule de façon exponentielle dans les différentes sphères – sociale, économique, politique, professionnelle – grâce à des techniques numériques performantes, l'éducation aux médias et à l'information est encouragée et soutenue par les politiques publiques d'éducation. Leur approche pédagogique est renouvelée pour répondre à l'urgence des besoins, notamment depuis la relance de l'éducation aux médias et à l'information (mars 2015) où les textes du ministère de l'Éducation nationale préconisent l'enseignement de pratiques et le développement de compétences autour de l'information. Depuis une circulaire de janvier 2022, l'EMI est une composante des actions relatives aux valeurs de la République². Au sein de l'Éducation nationale (EN) comme au sein de l'enseignement agricole (EA), cette éducation « à » vise à renforcer chez les élèves des compétences transversales indispensables pour se repérer dans un monde où les vecteurs d'information et de communication sont multiples. L'EMI peut

revêtir plusieurs formes et offre de nombreuses perspectives de collaborations pédagogiques.

À l'heure des rénovations des référentiels de diplômes (baccalauréat technologique (STAV), baccalauréats professionnels, BTS, etc.) cet article interroge la place et la prise en compte de l'EMI au sein de l'enseignement agricole. Car si l'EMI est bien « l'affaire de tous », l'enseignement agricole conserve une particularité forte dans ce domaine au travers de l'exercice de trois métiers dont les approches lui sont spécifiques : professeur d'éducation socioculturelle (ESC), professeur de technologies de l'information et du multimédia (TIM) et professeur documentaliste. Cette approche disciplinaire de l'EMI s'enrichit nécessairement d'une approche pluridisciplinaire ou interdisciplinaire qui est toujours au cœur des dynamiques pédagogiques de l'EA. Ces dynamiques pédagogiques plurielles s'appuient sur des outils didactiques permettant aux apprenants de comprendre et d'utiliser une information multiforme qui a réinterrogé les contours de l'EMI et a accru l'urgence de son actualité.

I Les usages de l'information évoluent... car le paysage informationnel évolue.

Les médias traditionnels semblent délaissés par le public adolescent qui leur préfère un accès plus rapide, plus direct offert par les réseaux sociaux numériques qui captent leur attention. Or, les chercheurs en sciences de l'information et

de la communication s'accordent sur un certain nombre de constats.

Nous assistons depuis une décennie à un double phénomène d'accroissement et d'accélération des flux d'information. Ces flux sont inédits, par leur quantité, par la diversité des informations, l'hétérogénéité de leurs origines ainsi que par la multiplicité des médias qui les diffusent. L'accessibilité facilitée à ces informations est directement liée à l'emprise grandissante des réseaux sociaux numériques (RSN) sur l'ensemble du champ médiatique.

Sophie Jehel, maitresse de conférence en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris 8, donne la définition suivante des RSN « un réseau social numérique se définit comme une entreprise qui met en relation des usagers, des producteurs de contenu et des annonceurs, en permettant à ses utilisateurs de publier des contenus et de les faire circuler auprès de leur réseau de contacts, en « privé » ou en « public ». Cette mise en relation est organisée grâce à un dispositif technique computationnel appelé plateforme, qui sert à la fois d'outil d'éditorialisation des échanges et d'instrument de pouvoir, puisqu'il permet à l'entreprise de RSN, en s'appuyant sur des algorithmes, de décider des degrés de visibilité ou d'invisibilité des contenus ». (Jehel, 2022)³

Cette économie de l'attention se nourrit de la dimension émotionnelle de l'information au détriment de sa valeur épistémique en accordant une place toujours plus grande aux phénomènes de polarisation des opinions (« clashes ») ou autres contenus choquants liés à la désinformation dont le but ultime est de générer du trafic (nombre de « like », nombre de republications, etc.).

Les RSN s'affranchissent du travail des salles de rédaction journalistique ou des comités de lecture des éditeurs traditionnels. L'information se trouve noyée dans un flux global de publications où tout devient « information ». Cette dérégulation des flux médiatiques et informationnels traditionnels pose des enjeux démocratiques et nécessite de la part de l'utilisateur une formation à l'esprit critique doublée de compétences socioaffectives et sociotechniques⁴.

I Trois disciplines au service de l'EMI au sein de l'EA.

Traditionnellement au sein de l'EA, la question de l'éducation « au et par » les médias est particulièrement dévolue à trois catégories d'enseignants :

Les professeurs d'éducation socioculturelle (ESC) qui abordent plusieurs thématiques parmi lesquelles : l'histoire des médias, la construction médiatique, l'analyse des productions, diffusions et réceptions de contenus, la notion de champ médiatique, les relations entre médias et industries culturelles, etc. Les professeurs documentalistes qui interrogent davantage les questions de caractérisation, de traitement de l'information et d'évaluation de la qualité de l'information, etc. Les professeurs de technologies de l'informatique et du multimédia (TIM) qui abordent essentiellement la communication professionnelle au travers spécifiquement

de l'étude et de l'utilisation en situation de médias sociaux numériques et de leur fonctionnement technique.

L'éducation socioculturelle ambitionne d'accompagner et de favoriser l'apprentissage critique des médias et des réseaux sociaux en tant qu'objets sociaux et culturels, l'expression d'une conscience de soi dans son rapport aux autres et au monde, l'émergence d'une pensée critique afin de pouvoir agir en citoyen libre et éclairé. L'ESC cherche enfin à développer l'autonomie dans la communication interpersonnelle afin de s'informer, créer, partager et diffuser des contenus en toute conscience et en toute responsabilité⁵.

L'approche critique en tant que méthodologie se caractérise par un souci du dévoilement d'implicites inconsciemment intégrés (concepts, hypothèses, croyances, valeurs) en référence à un sujet d'étude donné. Ainsi la seule étude de l'économie des médias ne suffit pas pour expliquer leur fonctionnement et encore moins leurs finalités.

L'approche critique ne vise pas une explication simple voire simpliste des événements du monde, elle en complexifie au contraire l'analyse en cherchant à mettre en lumière les pré-supposés de toute notion dans une finalité émancipatrice pour les individus à l'égard de pratiques ou de représentations socioculturelles déjà intégrées ou subies.

Les jeunes de 16 à 25 ans qui sont des utilisateurs massifs des réseaux sociaux ont accès à une multitude d'informations d'un simple scroll ; ce petit mouvement de bas en haut effectué par un pouce qui glisse sur un écran de smartphone. Un geste agile et pseudo conscient. Cette concaténation des contenus ne va pas de soi. Véritable vortex, elle est l'œuvre de plateformes (TikTok, Twitter, Snapchat, Instagram, Twitch, etc.) qui créent ces contenus d'information ou bien les relaient selon des choix et un agencement opéré par des algorithmes souvent opaques.

Ainsi l'éducation socioculturelle mobilise-t-elle la sociologie comme « science critique, d'elle-même et des autres sciences ; critique aussi des pouvoirs, y compris des pouvoirs de la science »⁶ (Bourdieu, 1980). La discipline porte une attention toute particulière à l'articulation des différents champs aux prises avec les réalités socioculturelles : champs de production culturelle, champ du pouvoir, champ économique et... champ médiatique.

Le professeur d'ESC doit se « situer comme médiateur des réalités sociales et culturelles » et « prendre une distance critique à l'égard des objets d'étude » (référentiel professionnel du professeur d'éducation socioculturelle et conditions d'exercice de ses activités, circulaire DGER/SDEPC/C2006-2002 p. 6).

Cette posture critique a donc une visée émancipatrice nécessaire à la construction des individus, ce qui confère à cette discipline un rôle central dans l'approche des médias comme des réseaux sociaux en tant qu'objets d'étude et de pratique.

« Si une éducation critique aux médias a pour objectif de développer une pensée critique et réflexive vis-à-vis des médias, elle doit pour ce faire tenir compte des caractéristiques problématiques de la situation médiatique, se fonder sur des pédagogies permettant d'intégrer les points de vue de tous les acteurs impliqués, mais également faire acquérir les compétences nécessaires pour agir en vue d'améliorer les conditions de cet environnement médiatique »⁷.

La pédagogie de projet largement pratiquée en ESC trouve sa pertinence dans la mise en œuvre de l'éducation aux médias. Elle permet aux élèves de concevoir, diffuser et valoriser leur production dans le champ médiatique en mobilisant leur créativité tout autant que leurs compétences psychosociales.

Les pratiques d'animation offrent également un terrain concret d'application dans un contexte éducatif qui s'affranchit des contraintes du traditionnel « cours sur les médias » dans l'espace formalisé de la salle de classe⁸. C'est par les méthodes actives pratiquées par l'ESC que se développe une démarche inductive, c'est à dire qui pose de prime abord l'observation ; une démarche qui se veut aussi actionnelle, dans laquelle les apprentissages se construisent par l'agir selon un modèle socioconstructiviste.

Au sein de l'EA, l'information documentation en tant que discipline scolaire s'affirme aujourd'hui autour d'une « didactique de l'information-documentation » s'appuyant sur les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). L'objectif de cet enseignement est le développement d'une « culture informationnelle », fondée sur l'acquisition de savoirs rendant possible le regard critique et la compréhension des acteurs de l'information et des mécanismes qui la fondent. Le développement d'une pensée critique passe nécessairement par un travail sur l'information médiatique fondement de l'EMI. Le professeur documentaliste s'attache donc à doter les élèves, les apprentis et les étudiants d'outils notionnels pour qu'ils soient en capacité d'interroger l'information médiatique au sens employé par Denis Caroti (2010) : « Des travaux menés en psychologie sociale montrent que lorsqu'un individu est mis

en situation de non contrôle cognitif, il a plutôt tendance à interpréter les faits en ayant recours à des explications relevant de croyances « magiques » qu'à des explications plus « rationnelles ». Dans cet état, « il rejeterait toute activité cognitivement coûteuse et préférerait utiliser des procédures heuristiques peu coûteuses en ressource cognitive ». Dans ces conditions, être aguerri aux méthodes nous permettant de caractériser l'information, d'en évaluer la qualité et donc de démêler le vrai du faux, de juger de la pertinence d'une information à partir de critères solides, représente plus que le simple développement d'une

compétence quelconque. « Cette aptitude indispensable que le penseur critique est en mesure d'exercer (habiletés) et a tendance à exercer (attitudes) constitue un enjeu que l'éducation ne doit pas prendre à la légère. » (Caroti, 2010)⁹

Questionner les différents contextes de production, d'édition et de diffusion de l'information médiatique pour pouvoir en évaluer la qualité et donc pouvoir l'utiliser en toute lucidité constitue donc un enjeu majeur de l'enseignement de l'information documentation¹⁰. Douter, questionner non pas pour susciter un sentiment de rejet systématique ou pire encore cultiver une quelconque théorie d'un complot médiatique, mais au contraire pour aiguïser la curiosité et inviter les apprenants à lire, à écouter, à visionner de l'information médiatique pour mieux la caractériser et ainsi l'évaluer. En un mot, comprendre l'information pour accorder une confiance

Se repérer dans le champ médiatique contemporain, exercer sa liberté d'action, développer une pensée critique, relève de véritables compétences et d'une certaine forme d'acuité...

... l'enseignement agricole, dans sa mise en œuvre de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) se fixe pour mission de développer ces compétences dans le cadre de la formation des jeunes adultes, acteurs des filières professionnelles.

éclairée et raisonnable aux médias. Le développement de la pensée critique prend tout son sens dans l'approche et le traitement de l'information médiatique. « L'esprit critique, ou attitude critique, représente le deuxième élément de la pensée critique. Pour que l'élève soit un penseur critique, [il] n'est pas suffisant (même si c'est nécessaire) que celui-ci maîtrise l'évaluation des raisons. La personne doit en effet manifester un certain nombre d'attitudes, de dispositions, d'habitudes de pensée et de traits de caractère que l'on peut regrouper sous l'étiquette « attitude critique » ou « esprit critique ». De façon générale, cela signifie que le penseur critique doit non seulement être capable d'évaluer des raisons adéquatement, mais qu'il doit aussi avoir tendance à le faire, y être disposé ». (Boisvert, 1999)¹¹

Emile Coddens sublime le monde de la viticulture sur TikTok. Avec ses 500 000 abonnés, ce titulaire d'un BTS viticulture œnologie du lycée de Blanquefort partage le quotidien de son activité de second de chai au cœur de l'appellation Touraine.

Du point de vue des technologies de l'informatique et du multimédia, la prise en compte de l'éducation aux médias est intégrée dans une dynamique de communication professionnelle au travers spécifiquement de l'étude et de l'utilisation en situation de médias sociaux numériques. Cette approche sociotechnique permet d'appréhender les supports, les outils et les pratiques individuelles qui leur sont liées et qui relèvent tout à la fois de la pratique des médias, des pratiques documentaires et des pratiques informatiques, ce qu'Alexandre Serres nomme les « hybrides informationnels » (Serres, 2010)¹². Reprenant les propos de Bruno Bachimont (2008), A. Serres montre que le numérique produit trois grands effets sur notre consommation d'information et donc de médias numériques : « le document numérique est un document qui n'est plus identique à lui-même mais qui se recompose en permanence ; la création du contenu se confond avec l'éditionnalisation documentaire : on réutilise sans cesse des fragments de documents pour en produire de nouveaux, dans de nouveaux contextes éditoriaux ; la consultation déconstruit le contenu : chacun peut recomposer, par les nouveaux outils de lecture, de nouveaux contenus, de nouveaux documents »¹³. L'acquisition d'une culture numérique proposée par les enseignants de TIM est au cœur de l'étude de ces processus médiatiques¹⁴.

Ainsi ces trois disciplines offrent aux équipes pédagogiques trois axes de travail distincts et complémentaires pour aborder une question au cœur des préoccupations professionnelles, sociétales et par conséquent éducatives.

I Quelques pistes de collaboration interdisciplinaire dans la mise en œuvre de l'EMI.

Une approche interdisciplinaire s'impose : L'EMI n'est ni une discipline ni une éducation autonome, c'est une approche contextualisée destinée à éclairer et à étayer des problématiques rencontrées, par l'ensemble des disciplines enseignées à l'école, au collège et au lycée.

La mise en œuvre des référentiels de diplômes nécessite à tout le moins une concertation entre les trois disciplines dont les compétences en matière d'EMI peuvent relever de champs communs selon les filières. Cette concertation doit s'ouvrir aux collègues de l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement. Les enjeux en matière de formation et d'éducation sont communément partagés.

Il s'agit :

- de questionner la place du débat et de l'information dans le monde professionnel et plus largement dans la société ;
- de questionner la construction d'une argumentation étayée ;
- d'appréhender avec justesse les notions d'argumentation, d'avis, de connaissance, d'opinion, de savoir, etc. ;
- de stimuler la curiosité intellectuelle des apprenants en leur permettant de développer les capacités de caractérisation de l'information, d'analyse et de discernement ;
- de distinguer les faits et leurs interprétations, d'être capable de s'informer et d'analyser avant de juger ;
- de prendre conscience de son propre rapport aux médias, afin de développer une pensée critique, réflexive à visée émancipatrice ;
- d'analyser ses propres usages médiatiques et notamment en matière de réseaux sociaux numériques ;
- de se situer en tant que récepteur et émetteur de contenus en exerçant son pouvoir d'agir en confiance mais aussi en toute responsabilité ;
- de communiquer pour mettre en relation l'expression d'une identité dans son rapport aux autres et au monde.

Ces objectifs en réponse aux grands enjeux actuels de l'EMI sont au cœur des référentiels rénovés de l'EA. La dimension intégrative de ces référentiels, au service de l'approche capacitaire fait la part belle aux collaborations entre toutes les

disciplines. À titre de propositions nous pouvons avancer plusieurs pistes de collaborations possibles :

- projets interdisciplinaires (création d'un média scolaire, web radio, etc.): exemple du projet web radio mené au sein du LEGTA d'AUCH Beaulieu-Lavacant (32): « A BLOC RADIO »¹⁵;
- semaine thématique (semaine de la presse et des médias): exemple du projet « Éducation aux médias: jeunes, numérique et réseaux sociaux » avec les élèves de 3^e du lycée agricole de Luçon-Pétré (85);
- construction d'un parcours EMI inscrit dans l'ensemble du cycle de la formation du baccalauréat professionnel;
- lien EMI et Enseignement moral et civique (EMC);
- lien EMI et Education artistique et culturelle (EAC): opportunité de construire des projets au sein du module MG3 du baccalauréat professionnel rénové (Développer son identité culturelle) et notamment de mener un travail de création artistique individuelle en lien avec les thématiques des solidarités ou de la nature, celles-ci peuvent trouver un écho avec le dispositif « Enseigner à Produire Autrement ». (Document d'accompagnement du module MG3)¹⁶;
- certification des compétences en matière d'EMI: Open badge, certificat (type PIX), etc.
- ...

Etienne Fourmont a plus de 150 000 abonnés sur YouTube, Twitter et Instagram. «Je voulais montrer aux consommateurs d'où venait le lait et contrer les messages anti-élevage ou *agribashing* qu'on voit sur les réseaux sociaux». Cet éleveur de la Sarthe (80 vaches laitières) réalise aussi des vidéos pédagogiques et n'hésite pas à aborder les questions socialement vives comme le bien-être animal.

Le deuxième système d'enseignement français se propose de contextualiser sa pédagogie dans une liaison intime entre les approches disciplinaires transversales (au service de la formation citoyenne), et professionnelle (au service de la formation du futur professionnel).

Cette préoccupation transverse interroge la dimension interdisciplinaire de l'ESC, de la documentation et des TIM. Leurs interactions concertées doivent contribuer à la mise en œuvre, au sein des référentiels de diplômes, de véritables parcours permettant d'éveiller les apprenants à la culture de l'information et de développer ainsi l'agilité de ces futurs professionnels dans le traitement de l'information et la mise en œuvre de leur propre communication.

1. Vie publique : au cœur du débat public. <https://www.vie-publique.fr/eclairage/274092-leducation-aux-medias-emi-face-aux-defis-du-numerique> [en ligne]. Page consultée le 15/11/2022.
2. Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information. Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information NOR : MENE2202370C Circulaire du 24-1-2022 MENJS - DGESCO - C - MEAC
3. Jehel, Sophie (2022). « L'ordre et le chaos – le traitement de l'information par les réseaux » Revue Esprit n°489, septembre 2022. p.63
4. - Socioaffectives : une initiation à l'approche systémique des relations humaines par le développement d'une dynamique collective.
- Sociotechniques : la construction des habiletés pratiques mises en œuvre dans des situations d'interaction.
5. Document d'accompagnement Module EG3 Baccalauréat Professionnel. « Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde ». https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/2nde-pro/2nde-pro-da-EG3-2022.pdf
Document d'accompagnement Module MG3 Baccalauréat Professionnel. « Développer son identité culturelle ». https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/bacpro/bacpro-tc-da-MG3.pdf
6. Bourdieu, Pierre. (1980). Questions de sociologie. Paris, Ed de Minuit. p.49
7. « Un modèle pour repenser l'éducation critique aux médias à l'ère du numérique », Fastrez, Pierre et Philipette, Thibault (2017). « Tic & société » - Vol. 11, n° 1, p. 85-110
8. Document d'accompagnement Module EG4 Baccalauréat Professionnel. « L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre ». https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/2nde-pro/2nde-pro-da-EG4-2022.pdf
9. Caroti, Denis (2010). Pensée critique ? Esprit critique ? Un peu de théorie. <https://cortecs.org/publications-recherche/pensee-critique/> [en ligne]. Page consultée le 25/05/2022.
10. Document d'accompagnement Module MG2 Baccalauréat Professionnel. « L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation ». https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/bacpro/bacpro-tc-da-MG2.pdf
11. Boisvert, Jacques (1999). La formation de la pensée critique. Théorie et pratique. Editions De Boeck Université.
12. Serres, Alexandre. 2010. Éducatons aux médias, à l'information et aux tic : ce qui nous unit est ce qui nous sépare. In Chapron, F., & Delamotte, É. (Eds.), L'éducation à la culture informationnelle. Villeurbanne : Presses de l'enssib. doi :10.4000/books.pressesenssib.839
13. Bottini, T., Morizet-Mahoudeaux, P. & Bachimont, B. (2008). Modèle et outils documentaires multimédias pour la mise en tableau de partitions: Segmenter et restructurer, le cas de l'analyse paradigmatique. Document numérique, 11, 81-106. <https://www.cairn.info/revue-2008-3-page-81.htm>.
14. Document d'accompagnement Module MG1 Baccalauréat Professionnel. « Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel ». https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/bacpro/bacpro-tc-da-MG1.pdf
Thématique d'activité pluridisciplinaire : « Publication en conscience et en toute sécurité sur les réseaux sociaux numériques ».
15. <https://www.ablocradio.fr/>
16. https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconaire/bacpro/bacpro-tc-da-MG3.pdf

Concours de recrutement d'enseignants et de CPE au sein du MASA en 2023 : enjeux de l'oral d'entretien avec le jury

I Genèse et fondements de l'épreuve

Vendredi 18 mars 2021, en ouverture du séminaire des présidents de jury des concours de recrutement 2022, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, a présenté les caractéristiques et les fondements de l'épreuve dite « oral d'entretien avec un jury ». Pour le ministre, cette nouvelle épreuve d'admission a pour objectif de permettre de discerner la capacité d'un candidat à se projeter dans le métier de professeur ou de CPE. Au-delà de la nécessaire maîtrise des savoirs disciplinaires, le métier de professeur nécessite la connaissance du cadre réglementaire, le respect de la déontologie fondamentale et l'adhésion aux valeurs du service public d'éducation.



Mesure des occurrences au sein du discours de JM Blanquer

Mesure des occurrences au sein du discours de JM Blanquer
Pour le ministre de l'Éducation nationale, « la défense des valeurs de la République est un combat de tous les jours et nous avons besoin, pour leur défense, de professeurs aguerris dès leurs premières années d'exercice [...] car aucun personnel, aucun enseignant ne doit se sentir seul face aux difficultés que peut représenter une atteinte aux valeurs de la République et à la laïcité ». Cette nouvelle épreuve ambitionne donc de répondre aux enjeux éducatifs fonamen-

taux du XXI^e siècle. Mise en œuvre pour la première fois pour l'ensemble des concours de recrutement de l'Éducation nationale¹(EN) en 2022, cette épreuve d'admission touchera l'ensemble des concours de recrutement d'enseignants au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire² (MASA) dès 2023.

I L'épreuve se déroule en deux temps :

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes qui débute par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Le candidat s'attache à valoriser notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, les expériences professionnelles, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La motivation du candidat et sa capacité à se projeter dans son futur métier font l'objet de la première partie de cet oral.

La seconde partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, vise à mesurer les connaissances du candidat sur le cadre réglementaire en vigueur, sur la déclinaison opératoire du respect des valeurs de la République et de la laïcité et sur les exigences du service public d'éducation (la neutralité, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la promotion de l'égalité, etc.). L'esprit de cette deuxième partie de l'oral est de proposer des mises en situation professionnelles et éducatives concrètes et significatives qui s'inscrivent dans le quotidien de l'activité d'enseignement. Ces deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, doivent permettre d'apprécier :

- les connaissances acquises par le candidat sur l'enseignement agricole, ses missions, son environnement, ses différents publics et partenaires ;

- l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations d'un agent de l'État dont la neutralité, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, la promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.);
- l'aptitude du candidat à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Une nouvelle épreuve qui s'inscrit dans l'esprit des épreuves proposées aux concours du ministère chargé de l'agriculture depuis 2010.

Si cette épreuve est nouvelle dans son ambition, elle s'inscrit dans la droite ligne de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Ce texte fixe pour l'EN et le MASA les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : « En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité ». ³ Cet arrêté est complété par l'arrêté du 13 juillet 2016 (modifié le 10 novembre 2017) relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole ⁴. Cet arrêté énonce les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation de l'enseignement agricole mais également les compétences propres à cinq métiers spécifiques à l'enseignement agricole. Ce deuxième arrêté, complémentaire à celui de 2013, précise des éléments importants dans le cadre de la structure de la nouvelle épreuve d'entretien avec un jury et notamment la nécessité d'« inscrire son action dans le cadre des politiques publiques portées par le ministère en charge de l'agriculture » et de « s'impliquer dans la mise en œuvre des différentes missions de l'enseignement agricole ».

Si cette épreuve est nouvelle dans sa forme, depuis 2010 le ministère en charge de l'Agriculture proposait déjà une épreuve orale d'admission ⁵ qui visait à apprécier la motivation des candidats et leur aptitude à exercer le métier d'enseignant et notamment la connaissance des missions de l'enseignement agricole mentionnées à l'article L. 811-1 (enseignement public) et L. 813-1 (enseignement privé) du code rural. Il était également apprécié leur connaissance du système éducatif ainsi que les valeurs et exigences du service public. Cette épreuve faisait écho à l'épreuve orale d'admission « Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable » ⁶ proposée à l'EN lors de la session de concours 2010 et qui a été rempla-

cée en 2013 ⁷ par deux épreuves orales d'admission plus « disciplinaires ». Ce dernier changement en 2013 n'a pas eu lieu au sein du ministère en charge de l'Agriculture. Cette épreuve tendait à évaluer des capacités similaires à celles attendues en 2023 : l'aptitude à communiquer, l'ouverture culturelle et la qualité de réflexion, la connaissance des valeurs et exigences du service public, la faculté d'agir en agent de l'État d'état de façon éthique et responsable, l'intérêt pour le métier d'enseignant et l'aptitude à se projeter dans l'exercice du métier, la maîtrise de l'enseignement de la discipline et de sa didactique et la connaissance de l'enseignement agricole, de son environnement, des différents publics et partenaires.

I Analyse des rapports de jury publiés en 2022 à l'EN et retours d'expériences

Comme toute épreuve, elle doit se préparer par une formation tant sur les principes et valeurs de la République rencontrés dans diverses situations de la vie courante du métier d'enseignant que sur l'exercice de l'oral (structuration du propos, argumentation, prise de distance sur les enjeux de la situation, ...). La configuration des jurys a été pensée pour y inclure une personne extérieure à l'enseignement à l'EN (personnels spécialisés en ressources humaines, ministère de l'Agriculture, service déconcentré, etc.) afin d'avoir un regard complémentaire sur les capacités du candidat.

► Parcours personnel

Cette partie cible davantage la motivation pour l'enseignement, en lien avec la matière à enseigner.

Certains éléments sont essentiels comme la nécessité de présenter son parcours de formation, produire une analyse des éventuelles inflexions ou réorientations professionnelles, expliquer des expériences personnelles de natures diverses ⁸, comment elles peuvent être réinvesties dans le métier de professeur. Ce n'est pas tant l'exhaustivité qui importe, d'autant que c'est un concours externe, mais la capacité à se projeter dans le métier en dépassant le cadre de l'expérience vécue (par exemple lors d'un stage d'observation en classe). Par ailleurs, au regard de la nécessité de fournir une fiche individuelle de renseignement (FIR) qu'il convient de soigner, il est inutile de la paraphraser mais plutôt de l'éclairer lors de cet entretien. Une bonne connaissance des spécificités, organisation et pratiques des sections au regard du concours présenté est valorisée. La fluidité du discours, la sincérité et la conviction sont appréciées au contraire d'un discours improvisé, formaté ou appris par cœur.

Les échanges avec le jury reposent sur la présentation du candidat, avec éventuellement l'appui des informations portées sur la FIR. Ce moment est avant tout un échange entre le candidat et le jury. S'il peut offrir au candidat l'occasion d'aborder certains points qu'il aurait oubliés lors de l'exposé, cet échange doit lui permettre de mettre des mots sur l'authenticité de sa motivation. En tout état de cause, il doit être plus qu'un simple temps de réponses aux questions posées par le jury. Le fait de réfléchir à voix haute en argumentant montre une capacité de réactivité essentielle dans l'exercice du métier d'enseignant. Le candidat doit veiller dans le développement de ses motivations à ne pas véhiculer de stéréotypes et préjugés et davantage à centrer le propos sur ce qu'il apporterait aux élèves, compte tenu du public dont il pourrait avoir la responsabilité une fois lauréat.

La réussite pour cette partie est moins tributaire de la diversité des itinéraires et parcours en lien avec l'institution scolaire que de la réactivité, de la réflexivité et souvent du bon sens.

► Mises en situation professionnelle

Le point de départ de la réflexion s'appuie souvent sur un vécu personnel, mais là encore l'échange avec le jury doit mettre en évidence la capacité à analyser la situation et prendre de la distance, notamment avec une première réaction « à chaud ». Citer les valeurs et principes en jeu dans une situation est un premier degré d'appropriation, il est attendu d'être capable de les articuler dans un deuxième temps au regard de la situation proposée. Une méthodologie possible pouvant aider au traitement analytique demandé peut intégrer :

- l'appropriation de la situation en la reformulant à voix haute si besoin ;
- l'identification de la problématique vis-à-vis des exigences du service public et des valeurs en jeu ;
- la mobilisation de ses connaissances du système éducatif (textes de références, acteurs) en lien avec la problématique ; la construction d'une analyse argumentée en prenant appui sur les éléments préalablement identifiés.

On peut ainsi mieux qualifier la situation, formuler des hypothèses sur ses conséquences et les déstabilisations potentielles pour l'enseignant. Il est essentiel de mettre en perspective la situation au regard des compétences professionnelles attendues, des politiques d'un établissement identifiées ou projetées, de ses outils et ses instances, des politiques éducatives, des textes législatifs, ainsi que des valeurs et principes de la République. Le rôle et le fonctionne-

ment des instances d'un établissement⁹ doivent être connus tout comme les spécificités du public rencontré et des dispositifs¹⁰

Si la connaissance des principes et valeurs est globalement investie par une partie des candidats, certains se sont montrés moins performants sur le volet obligations et devoirs des agents de la fonction publique. Par ailleurs, la préparation pour des situations en rapport avec une valeur précise (laïcité, inclusion, ...) peut représenter un intérêt fort pour le candidat, mais celui-ci doit être vigilant à ne pas la considérer comme un élément transversal à toutes les situations proposées. Ces dernières doivent être traitées en fonction d'une analyse précise et contextualisée sans que le candidat cherche à « placer » systématiquement certains éléments de langage qu'il estimerait (à tort) attendu par le jury quelle que soit la mise en situation proposée.

► Exemples de situations proposées :

Le site « devenir enseignant » propose des contextes généraux, mais aussi des situations :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>

Il est généralement demandé au candidat de distinguer les valeurs ou principes mis en jeu, d'analyser la situation et de dire comment il réagirait s'il y était confronté.

Deux situations et les attentes sont explicitées dans le rapport du jury du CAPLP Mathématiques et Physique-Chimie.

Exemple de mise en situation professionnelle d'enseignement :

Vous êtes professeur de mathématiques et de physique-chimie dans un lycée professionnel. Lors de la restitution des productions évaluées d'une activité expérimentale conduite en TP (fiche TP + grille d'évaluation), un élève vous dit : « Monsieur, ce n'est pas juste, Kévin a plus que moi alors que l'on a travaillé ensemble ! ».

> Analyse possible de cette mise en situation :

Problème soulevé : sentiment d'être discriminé par l'enseignant, remise en question de l'objectivité de la notation de l'enseignant.

Exigences du service public de l'éducation, valeurs et principes concernés : égalité et équité, déontologie de l'enseignant.

Connaissances attendues : différence entre évaluation et notation, principe d'égalité.

> Proposition de pistes de solutions à court terme, à moyen terme et à long terme :

[Expliquer les] modalités d'évaluation.

Expliciter les pratiques d'évaluation harmonisées au sein de l'équipe pédagogique.

Informar les membres de la communauté éducative concernés par cette problématique.

Poursuivre les actions qui contribuent au partage des valeurs et principes de la République au sein de la communauté éducative.

Exemple de mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire :

Vous êtes professeur de mathématiques et de physique-chimie dans un lycée professionnel. Dans la classe où vous êtes professeur principal, il n'y a qu'une seule fille. Vous apprenez qu'elle subit des moqueries répétées liées à son genre au sein de cette classe.

> Analyse possible de cette mise en situation :

Problème soulevé : discrimination, stéréotypes, harcèlement lié au genre, respect d'autrui.

Valeurs et principes concernés : égalité hommes – femmes.

Connaissances attendues : apprentissage de la vie en société dans le socle commun, politique gouvernementale de l'égalité hommes – femmes, concept du harcèlement et les moyens mis en place pour lutter contre le harcèlement à l'école.

> Proposition de pistes de solutions à court terme, à moyen terme et à long terme :

Apporter un soutien à l'élève discriminée, puis mener des actions pour lutter contre ces agissements (sanctions et prévention).

Après ces mesures à court ou moyen terme, où les rôles du chef d'établissement, de la vie scolaire et de l'équipe pédagogique sont à expliciter, poursuivre les actions qui contribuent au partage des valeurs et principes de la République au sein de la communauté éducative.

Il est également attendu d'un enseignant de mathématiques et de physique-chimie d'apporter des réponses liées à sa discipline tout en s'inscrivant dans le cadre plus général d'actions à l'échelle de l'établissement et touchant l'ensemble des acteurs. Dans cet exemple, la place de la femme dans l'histoire des sciences et des techniques peut être une réponse disciplinaire adaptée en faveur de l'égalité hommes – femmes.

En tant que professeur principal, mobiliser les autres professeurs de l'équipe pédagogique pour apporter, après un travail d'équipe, des réponses liées à plusieurs disciplines.

I Recommandations pour les futurs candidats... et pour les futurs enseignants et CPE

Parce que cette épreuve est en prise directe avec les réalités des métiers auxquels se destinent les candidats, aborder la question des recommandations à leur adresser, c'est s'adresser avant tout aux futurs professionnels de l'éducation et aux réalités qu'ils se préparent à vivre.

Se préparer à répondre aux attentes du jury le jour de l'épreuve c'est se préparer à répondre aux attentes des apprenants, de leurs parents, des chefs d'établissements, de l'institution, de la République...

Les recommandations pour l'épreuve recourent les attendus de la posture enseignante, la préparation de cet oral doit donc permettre de donner du sens à l'engagement en tant qu'enseignant et CPE. Cela doit également contribuer à la construction d'une identité professionnelle en offrant au candidat des occasions d'interroger sa motivation à embrasser un métier et les valeurs qui le structurent. En un mot : comprendre le sens de cette épreuve c'est intégrer les éléments qui la fondent Il est donc important que les candidats ne se « forment » pas à cette épreuve (au sens purement théorique du terme) mais qu'ils la préparent en rencontrant des enseignants en réfléchissant sur leurs propres parcours et sur leurs expériences, en se projetant en situation, etc.

Concrètement, les candidats aux concours externes de recrutement d'enseignants et de CPE du ministère de l'Agriculture seront affectés dès la rentrée scolaire suivant l'admission au concours en établissement agricole public ou privé. Au-delà d'une épreuve qui pourrait sembler n'être qu'un passage obligé, il est essentiel que le cadre réglementaire, le respect d'une déontologie fondamentale, le développement de compétences psycho sociales et les valeurs au cœur du service public de l'éducation prennent réellement du sens grâce à la réflexion personnelle globale menée lors de la préparation de cette nouvelle épreuve. Ainsi, le futur professionnel de l'éducation pourra intégrer pleinement dans ses pratiques, dès le départ, ces exigences larges, requises pour l'exercice du métier.

Concernant spécifiquement la seconde partie de l'épreuve on attend du candidat qu'il s'installe dans cet horizon réflexif et pratique et qu'il soit en mesure tout à la fois :

– d'appréhender avec objectivité les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent,

s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;

- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ?

Les préconisations attendues du candidat peuvent mettre en jeu, selon la question posée :

- la gestion de cette situation dans la classe, à court et moyen terme (ce que je fais sur le moment, ce que je peux proposer par la suite : par exemple, une situation peut devenir une opportunité pédagogique) ;
- la gestion de cette situation dans l'établissement, voire sur le plan académique (sur qui puis-je m'appuyer ? qui doit être prévenu ?).

Pour construire sa réponse, le candidat fait appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu'il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle.

Cette épreuve ne laisse pas de place à une sélection arbitraire. Les qualités de réactivité, de discernement voire d'humilité ainsi que la capacité à s'adapter à l'échange ou à étayer un argumentaire, recherchées lors de cet oral, sont immédiatement mobilisables lorsqu'on est nommé en établissement. Ce sont bien ces mêmes qualités qui permettent de s'inscrire au plus vite dans les dynamiques et des pratiques fructueuses en collaboration avec les apprenants, les autres membres de l'équipe éducative, les parents ou les partenaires du lycée afin de garantir le meilleur enseignement et la meilleure éducation possibles. Elles permettent également de réfléchir sur ses gestes professionnels et de répondre collectivement aux difficultés que l'on peut rencontrer dans l'affirmation des valeurs de la République et de la laïcité puisqu'il n'est pas envisageable de donner diverses interprétations à ces valeurs. Les références sur lesquelles les enseignants et les CPE peuvent s'adosser sont complètes, incontestables et doivent être partagées par l'ensemble de l'équipe éducative. C'est aussi pour ces raisons que, même si dans une première approche, on pourrait estimer que des candidats bénéficiant d'une expérience professionnelle sont avantagés lors de cette épreuve, la réflexion et le recul nécessaires que chacun peut développer pendant l'année de préparation au concours sont l'assurance d'une équité face aux situations proposées par les jurys.

I Pour conclure, en paraphrasant un ancien ministre de l'éducation nationale ...

Aujourd'hui, les compétences attendues des enseignants ne sont pas que disciplinaires mais également éducatives et les métiers vont évoluer sensiblement. Il est donc de l'affaire de chaque membre de l'équipe éducative de travailler l'atteinte de capacités professionnelles et de compétences psychosociales, de transmettre des contenus issus de sa discipline ou de la vie scolaire mais également des principes universels afin que les apprenants deviennent des citoyens éclairés et puissent exercer consciemment leurs droits et leurs devoirs. Le développement d'une pensée critique est un objectif présent au sein de tous les référentiels de l'enseignement agricole, quelle que soit la discipline ou la situation pluridisciplinaire ou périscolaire abordée. La pensée critique s'exerce de façon argumentée avec un socle basé sur des valeurs communes partageables mais non négociables. Il est donc primordial que chaque lauréat soit conscient de son rôle au sein de la communauté éducative qu'il rejoint.

Pour toutes ces raisons, la présence de cette deuxième épreuve orale est une opportunité et ne saurait être réduite à un effet de mode au gré de l'actualité. Elle répond aux attentes de notre société. Les compétences mises en jeu sont essentielles pour que l'École puisse remplir son rôle au XXI^e siècle.

... l'école est le berceau de la République.

I Ressources

Les droits et obligations du fonctionnaire, présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>

Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Éducation.

Le vade-mecum « la laïcité à l'École » <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>

Le vade-mecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>

« Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020

Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » : <https://magistere.education.fr/f959>

« L'idée républicaine aujourd'hui », Conseil des sages de la laïcité

« La République à l'École », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

1. Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation NOR : MENH2033181A
ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033181A/jo/texte>
JORF n°0025 du 29 janvier 2021
2. Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole NOR : AGRS2220888A
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=yScYwVccPxRqqg08_4truSDVJmSgP0WplWCcJ-IYuhQ=
JORF n° 0229 du 2 octobre 2022
3. Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation NOR : MENE1315928A
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027721614>
JORF n° 0165 du 18/07/2013
4. Arrêté du 13 juillet 2016 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation au sein de l'enseignement agricole NOR : AGRE1617983A
ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/7/13/AGRE1617983A/jo/texte>
JORF n°0174 du 28 juillet 2016 Texte n° 35
5. Arrêté du 14 avril 2010 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole. Dernière mise à jour des données de ce texte : 25 octobre 2018
NOR : AGRS1005171A
JORF n°0107 du 8 mai 2010
6. Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré NOR : MENH0931286A
ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/12/28/MENH0931286A/jo/texte>
JORF n°0004 du 6 janvier 2010
Texte n° 18
7. Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré Dernière mise à jour des données de ce texte : 27 décembre 2020
NOR : MENH1310120A
JORF n°0099 du 27 avril 2013
8. Stage d'observation et de pratique accompagnée en Master (SOPA), adjoint éducation au sein d'un établissement scolaire, stage BAFA, bénévolat, emplois étudiants, ...
9. Conseil d'administration, conseil de vie lycéenne, conseil pédagogique, conseil de discipline, etc.
10. Pluridisciplinarité, bivalence, période de formation en milieu professionnel (PFMP), PAP, PAI, etc.

Rapports de l'inspection de l'enseignement agricole

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques, atouts majeurs pour la formation continue et l'apprentissage dans l'enseignement agricole public : état des lieux et recommandations

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r22-003-ea-at-atouts-fpca.pdf

Dispositif "Engagement étudiant" BTSa

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r22-002-engagmt-etudiant.pdf

Appui et accompagnement à la mise en œuvre de la sécurité sanitaire dans les exploitations agricoles et les ateliers technologiques (biosécurité, santé animale, éco-antibio, sécurité sanitaire des aliments, etc.) - Etude relative aux bonnes pratiques à mettre en œuvre à l'échelle des exploitations, ateliers technologiques et établissements pour prévenir et gérer les risques de zoonoses pour la communauté éducative, les apprenants et les visiteurs

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r22-001-biosecurite.pdf

Lien vers la page de l'inspection de l'enseignement agricole :

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/acteurs/iea>